

LE DVAR TORAH DE LA SEMAINE

KI-TETSE



PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE GENÈVE

RÉSUMÉ

La Sidra présente un ensemble assez complexe de lois relatives à la vie sociale et familiale.

Ce sont, en premier lieu, les droits du premier-né, les indemnités dues pour toutes sortes de violences, d'abus et d'enrichissement illicites, les conditions de conversions, le divorce, le lévirat, les dommages et intérêts, et finalement le rappel de l'attaque sournoise d'Amalek.

COMMENTAIRE

Souviens-toi

La section chabbatique Ki Tetsé (Dt. XXI, 10-XXV) se termine par l'ordre d'effacer le souvenir d'Amalek.

Nous devons nous souvenir de ce qu'a fait Amalek aux enfants d'Israël alors qu'ils venaient de sortir d'Égypte. Il s'était attaqué aux faibles et aux traînants, alors qu'ils étaient fatigués et à bout de force. La Torah conclut par cet ordre : « Souviens-toi, n'oublie pas. »

La section chabbatique Ki Tavo (DT.XXI-XXIX, 8) commence par le commandement de l'offrande des prémices.

« Quand tu seras arrivé dans le pays que l'Éternel, ton D.ieu, te donne en héritage, quand tu auras pris possession de ce pays et que tu y seras établi, tu prendras les prémices de tous les fruits de la terre et tu les offriras au Cohen. »

Nous avons là deux commandements différents l'un de l'autre. Apparemment, aucun point commun ne les relie. Alors, comment expliquer leur juxtaposition ?

D.ieu venait d'opérer en faveur de son peuple une série de miracles impressionnants.

Il les fit sortir d'Égypte par la force de son bras. Il leur donna de l'eau pour se désaltérer dans le désert aride. Il leur fournit la manne et les cailles pour se nourrir. Il leur procura des colonnes de nuées et des colonnes de feu pour éclairer leur chemin et les protéger du soleil brûlant.

En guise de remerciements, le texte biblique nous relate avec un luxe de détails les querelles et les protestations des enfants d'Israël qui, finalement, se demandent : « D.ieu est-il avec nous ou non ? »

Ils mirent en doute la présence de D.ieu parmi eux. La conséquence de cette incrédulité et de cette ingratitude ne tarda pas à survenir. « Amalek est venu. » Il s'attaqua aux enfants d'Israël dans l'intention de les exterminer.

Le commandement de l'offrande des prémices est au contraire un témoignage de confiance en D.ieu. Les enfants d'Israël, en offrant leurs prémices à D.ieu, veulent lui témoigner leur gratitude pour la bonne récolte des champs. Ils mettent leur confiance en D.ieu et forment le vœu que l'année prochaine soit également une année bénie.

Cette Mitsvah constitue donc une sorte de rachat de la faute qui a été la cause de l'avènement d'Amalek. Elle témoigne de la reconnaissance infinie du peuple envers D.ieu. Ainsi, lorsque la Torah nous dit : « Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek », nous devons nous rappeler non seulement les malheurs qu'il a fait s'abattre sur le peuple d'Israël mais également la raison qui a provoqué sa venue, à savoir le manque de confiance en Dieu.

La juxtaposition de ces deux événements nous enseigne que nous devons mettre notre confiance en D.ieu et, grâce à cette confiance, D.ieu nous aidera. Mais la Torah nous demande également d'agir. La confiance en D.ieu ne signifie pas l'inaction. Il nous est interdit de vivre dans une ville où il n'y a pas de médecin. Pour que D.ieu intervienne, l'homme doit faire tout ce qui est en son pouvoir. Et alors, alors seulement, D.ieu interviendra

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

CHABBAT KI-TETSE

Présence du Grand Rabbin Izhak Dayan dans les
synagogues

VENDREDI SOIR (MIN'HA)

Maison Juive Dumas

CHABBAT MATIN (CHA'HRIT)

Maison Juive Dumas/Hekhal Hanes

CHABBAT SOIR (MIN'HA)

Hekhal Hanes

COURS DU MOIS

Par le Grand Rabbin Izhak Dayan

CHABBAT AV. DUMAS

8h00 Cours de Michnavot
18h00 Cours de Halakha

JEUDI AV. DUMAS

19h00 Cours de Talmud

DIMANCHE BETH YAACOV

9h00 Cours de Talmud

Par le Rabbin Jacob Toledano

CHABBAT BETH YAACOV

Après l'office du matin
Commentaire de la Torah

LUNDI ET JEUDI MATIN BETH YAACOV

Après l'office du matin
Cours de Halakhot

Par M Eric Ackermann

CHABBAT BETH YAACOV

Pendant Séouda chlichit
Cours sur la Paracha

HORAIRES DES OFFICES

Depuis le 1^{er} septembre 2019

BETH YAACOV

Lundi et jeudi
7h15 Cha'hrit
Dimanche
8h00 Cha'hrit

MAISON JUIVE DUMAS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h00 Min'ha suivi de Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h00 Min'ha suivi de Arvit

HEKHAL HANESS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h00 Min'ha suivi de Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h00 Min'ha suivi de Arvit

Si vous désirez dédier un Dvar Torah à la mémoire d'une
personne, merci de contacter Mme Sellam auprès de notre
secrétariat. T. +41 22 317 89 07 · sellamc@comisra.ch